

ARRETE DU MAIRE

2025-628

**ARRETE
PROVISOIRE DE
RESTRICTION DE
CIRCULATION
RELATIF AUX
TRAVAUX DE
REFECTION DU
TROTTOIR ET DE LA
CHAUSSEE AU
N°147/N°149
ROUTE DE HOUDAN**

**DU 18.08.25
AU 22.08.25**

Le Maire de la Commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-21-1 et R.417-10,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant la liste des Routes à Grande Circulation (RGC),

Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 30 juillet 2025, sous réserve de laisser circuler les transports exceptionnels.

Vu la délibération n° 2023-XII-97 en date du 19 décembre 2023 relative à l'adoption des tarifs municipaux,

Considérant que la société SNGT représentée par Mme Rina SOUAG (06.67.56.88.01 Mail : rsouag@sngt.fr), n° de SIRET 900 502 972 00020, agissant pour le compte de l'aménageur Habitat et Commerce, représentée par Monsieur Maxime TOUSSAINT, (Mail : m.toussaint@habitatetcommerce.com), doit entreprendre la réfection d'une voie de circulation en enrobés et du trottoir, au droit n°147/n°149 route de Houdan avec une emprise de chantier de 40,00 mètres de longueur sur une largeur de 5,00 mètres, (soit une surface totale de 200,00 m²), de 09h00 à 16h30, du lundi 18 août 2025 au vendredi 22 août 2025, et qu'il est nécessaire d'assurer la circulation des riverains et de permettre l'exécution de ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 – A titre provisoire, la route de Houdan, au droit du n°147/149, font l'objet des mesures suivantes :

- 1) Neutralisation d'une voie de circulation dans le sens venant d'Auffreville-Brasseuil vers Mantès-la-Jolie, pour la réfection de cette dernière. La chaussée laissée libre à la circulation aura une largeur de 3,20 mètres.
- 2) Une circulation alternée. Son fonctionnement étant assuré par des feux tricolores temporaires de type KR11, et les batteries devront faire l'objet d'un contrôle journalier par la Société. Les feux tricolores du carrefour route de Houdan et avenue Paul Éluard seront mis au clignotant et masqués durant les travaux.
- 3) Création de deux passages piétons provisoires en amont et en aval de l'emprise chantier réalisés par la société.
- 4) Déviation du cheminement piétonnier via les passages piétons provisoires.

2025-628

**ARRETE
PROVISOIRE DE
RESTRICTION DE
CIRCULATION
RELATIF AUX
TRAVAUX DE
REFECTION DU
TROTTOIR ET DE LA
CHAUSSEE AU
N°147/N°149
ROUTE DE HOUDAN**

**DU 18.08.25
AU 22.08.25**

- 5) Un stationnement interdit au droit des travaux, sur 60,00 mètres linéaires, une mise en fourrière sera prescrite aux véhicules sur place.
- 6) Une limitation de la vitesse à 30km/h.
- 7) Le marquage au sol de la ligne médiane devra être refait à l'identique avant la fin du chantier, et les passages piétons provisoires devront être supprimés.

ARTICLE 2 A titre provisoire, l'avenue Paul Eluard, à l'intersection de la route de Houdan fait l'objet des mesures suivantes :

- 1) Neutralisation d'une voie de circulation dans le sens venant de l'avenue du Vexin vers la route de Houdan, sauf véhicules de secours :
Déviation mise en place :
 - La circulation de transit venant de l'avenue du Vexin sera déviée par l'avenue du Breuil et la rue du 8 mai 1945 ou par l'avenue du Breuil et la route d'Hargeville.
 - La circulation de transit venant de La rue de la Reillère sera déviée par l'avenue du Breuil et la rue du 8 mai 1945 ou par l'avenue du Breuil et la route d'Hargeville.
- 2) Vitesse limitée à 30k/h.

ARTICLE 3 -Le présent arrêté prend effet à partir du **lundi 18 août 2025 jusqu'au vendredi 22 août 2025, les horaires du chantier sont de 9h00 à 16h30, et l'emprise de chantier reste elle 24h/24h.**

ARTICLE 4 - La signalisation temporaire réglementaire est mise en place par la société SNGT sous le contrôle des services techniques de la Ville.

ARTICLE 5 - La mise en place de la signalisation temporaire, relative à des mesures visant le stationnement, devra être réalisée au moins 2 jours avant la date et l'heure de prise d'effet de ces mesures à la charge du demandeur. Les panneaux de stationnement gênant devront être installés à raison d'un tous les dix mètres linéaires

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 7 - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mantès-la-Ville, le 24 juillet 2025.

Le Maire,

Sami DAMERGY

SNGT le 24/06/25

Durée des travaux 4 Jours.

- 3 Jours sur trottoir et 1 jour sur chaussée.

- de 8H à 16H30.

109 Avenue de la République

Zone Travaux

Delimité CBA Nastéme

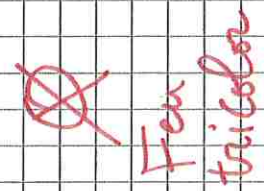
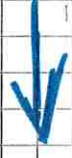
Circulation à l'arrêt par Feu

La circulation sera remise à partir de 16H30

a 100m Panneau AK5 + B14 + AK3 + AK17

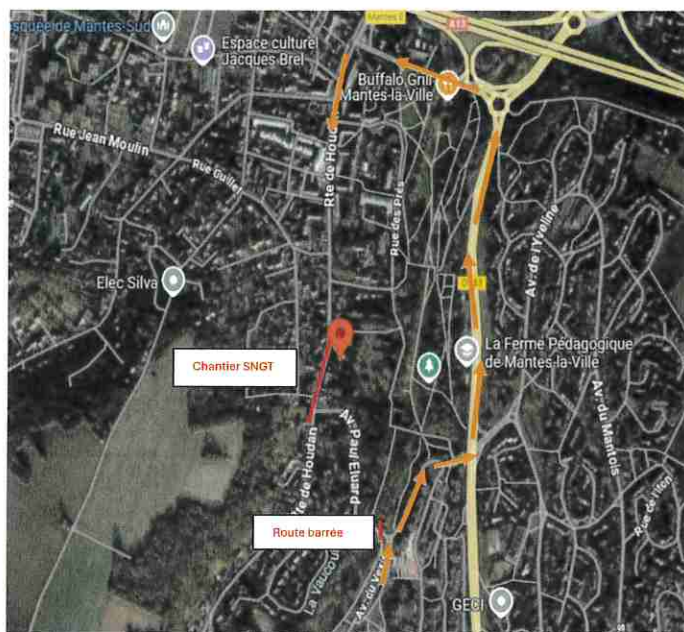


a 100m AK5 + B14 + AK3 + AK17



Mohammed El Alami
06.22.61.48.28

INFORMATION TRAVAUX



Lieu d'intervention :

147 Route de Houdan
78200 MANTES-LA-VILLE

Travaux du 18 août au 22 août 2025

Pendant la durée des travaux, la circulation entre le 141 et le 159 route de Houdan sera mise en alternat par feux tricolores.

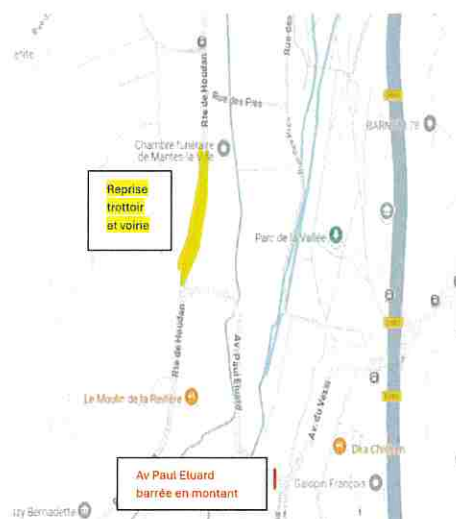
L'Avenue Paul Eluard sera barrée en montant vers la Route de Houdan.

Une déviation sera mise en place par la RD983.

ENTREPRISE RESPONSABLE DES TRAVAUX

Mohammed EDDAHMANI
Conducteur de travaux

☎ 01 43 32 06 04 | 08 22 61 48 28
✉ mehdahmani@sngt.fr
🌐 www.sngt.fr
📍 6b rue Henri BECQUEREL, 93800 AULNAY-SOUS-BOIS



Nous restons à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires et vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée par ces travaux.

NOTE D'INFORMATION □ DESTINATION DES RIVERAINS

Chers riverains,

Dans le cadre de travaux programmés sur la voie publique, nous vous informons qu'un arrêté de voirie a été pris par la commune de Mantes-la-Ville, concernant une intervention au niveau du **147/149 Route de Houdan – 78711 Mantes-la-Ville.**

Ces travaux entraîneront une gêne temporaire à la circulation et au stationnement dans la zone concernée. Nous mettons tout en œuvre pour limiter au maximum la durée et l'impact de cette intervention.

Détails de l'intervention :

- Adresse concernée : 147/149 Route de Houdan – 78711 Mantes-la-Ville
- Nature des travaux : REFECTION TROTTOIR ET CHAUSSEE
- Dates prévues : du 18 août 2025 au 22 août 2025 soit 5 jours
- Horaires : 09h00 / 16h30
- Restrictions : stationnement interdit et circulation partiellement alternée

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe de Travaux Société SNGT

